Image not found or type unknown

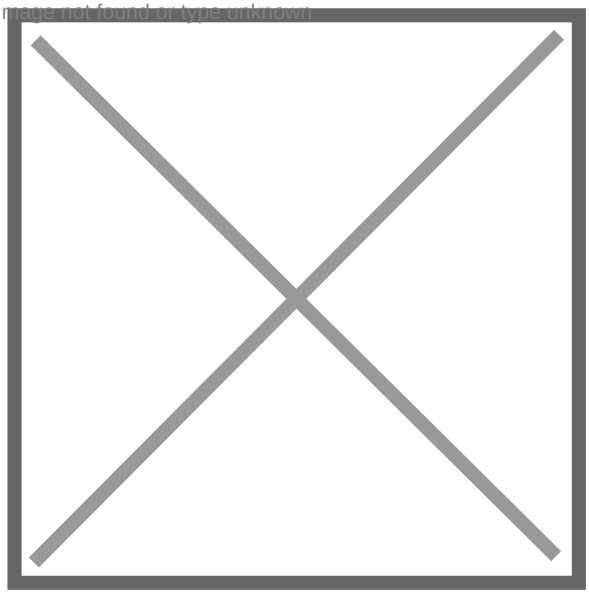

Pré declaration de naissance commune

Par **lisa76**, le **06/08/2008** à **20:22**

bonjour,
Je serais maman début novembre.Le père et moi sommes séparés mais nous avons été faire la pré déclaration en mairie ensemble afin que bébé porte nos deux noms. seulement voilà, le père ne veut pas que mon nom figure en premier.
Ai je la possibilité de faire figurer mon nom avant le sien?
J'y tiens car c'est moi seule qui vais élever mon enfant , de plus , le père ne porte ce nom que que depuis l'âge de 13 ans , c'est celui de son beau père.

Merci énormément ,d'avance pour vos réponses!!

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:46**

L'ordre des nom ne me paraît pas très important. Ce qui doit primer c'est l'intérêt et le bien être de votre enfant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés